

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB

du Mercredi 15 juin 2022 à 19 H

Présidente : D. Reterre.

Administrateurs : D. Van Bever, D. Vanleeuw, A.M. Habets, E. Davaux,

Responsables cellules : C. Didembourg .

Invités permanents : P.Achten, P. Carlier, M. Hourlay, R. Gruselin. .

Excusés : P. Schmets, M. Loppe, B.Valentin, J. Meessen , T. Lycops, B. Dewilde.

Cellule technique

Projet proposé par Moventis pour Volley@school.

Création de 3 types de séances découverte du volley dans les écoles primaires (1^{ère} à 6^{ème}).

Formation continue des animateurs intéressés par le concept dans un lieu choisi par la FVWB.

Module de 12 leçons pour introduire le volley-ball à l'école sous forme de 12 clips vidéo et d'un livret pédagogique. La proposition serait de diviser le travail en 4 parties de 3 leçons avec un délai maximal au 31/12/2022. Facture émise à chaque réalisation partielle pour un montant global de 7200 €.

Après discussion sur le rapport qualité, nécessité, opportunité/prix de cette proposition, le CA donne son accord pour la signature de la convention.

Résultat du vote : 5 OUI

Demande d'intervention faite par D. Dupont pour la participation à différentes activités et tournoi Beach.

Des interventions sont en cours auprès de la Ministre et de l'Adeps . Le D.T et la présidente ont rencontré les interlocuteurs. L'Adeps demande si ces projets Beach sont repris dans le Plan Programme de la FVWB . Cela devrait se trouver dans l'axe 2 (espoirs sportifs) mais rien n'est repris jusqu'au 31 octobre. Des problèmes relationnels et d'organisation sont de nouveau soulevés ; ces joueurs ne participent en rien aux activités et entraînements organisés par la fédération. Le D.T reconnaît une trop grande différence de niveau pour ces joueurs lors de nos entraînements.

Avis divergents au sein du CA bien que le fait de répondre favorablement à cette demande pourrait donner une image et une reconnaissance à notre fédération surtout qu'un dossier de médiation est ouvert au niveau de l'Adeps.

Le CA demande aux intéressés de remettre un dossier complet avec un budget et leur demande quels sont les retours qu'ils envisagent de fournir à la fédération pour la promotion du Beach. Leur dossier sera envoyé aux membres du CA afin de pouvoir prendre une décision lors de la prochaine réunion.

Proposition faite par D. Dupont pour l'organisation d'une compétition Beach en Wallonie comme cela existe pour la salle avec les championnats francophones jeunes.

Le concept serait d'organiser une manche finale pour les U19-U16-U14 filles et garçons.

Le but étant de décerner un titre de champion de Wallonie aux paires victorieuses et ainsi de pouvoir leur octroyer une place pour la finale des championnats de Belgique du 11 août.

M. HOURLAY se charge de cette organisation, le 6 août sur les terrains de Walhain.

Le CA marque son accord pour cette proposition.

Une participation de 50 € sera demandée aux paires inscrites comme caution et sera remboursée en fin de tournoi. Désignation d'arbitres officiels par la FVWB.

Interprovinces.

Discuté lors de la réunion technique avec les entités, les dates et catégories sont planifiées.

Vendredi 11 Novembre 2022 : R.V.V (Kettenis)

Vendredi 6 Janvier 2023 : Luxembourg (Champlon)

Lundi 10 avril : Namur (lieu à déterminer)

Filles : 2008-2009 Garçons : 2007 – 2008

Demande pour que le règlement du tournoi soit publié pour le 15 septembre au plus tard après avoir été préalablement envoyé aux membres du CA pour approbation.

Mesure provisoire pour les cartes de coach.

Discussions suite à différentes remarques émises après la 1^{ère} version transmise au service Coach.

Le C.A revoit le texte proposé et se met d'accord sur les changements apportés.

Information sur un changement de fonction au niveau administratif.

A partir du 1^{er} juillet, Madame SEPP réintègre complètement la cellule technique tout en aidant durant les 3 mois à venir et ponctuellement par la suite, quand cela s'avère nécessaire pour la transmission des informations et procédures pour la partie comptabilité.

Dans le même temps, la fédération fera suivre une formation à Madame DEPOOVER afin que celle-ci puisse s'occuper seule, dès le 1/10/2022 de la partie comptable, le trésorier continuant cependant à encoder lui-même les différents documents comptables.

Mr Davaux revient sur l'information reçue lors d'un dernier CA comme quoi Mme A. Sepp ne pouvait pas dispenser d'entraînements sportifs, une information qui s'est avérée fausse comme celle relative au fait qu'elle ne possédait pas les diplômes requis. Il souligne le danger de lancer de tels bruits concernant tout membre du personnel et demande qui a donné cette (dés)information. Aucun membre du CA ne peut répondre à cette question, son origine reste donc une énigme.

L'AISF propose un nouveau service (Compta Sports) pour la gestion des ASBL et des fédérations. Des informations complémentaires vont être prises sur le coût de ce service comptable, fiscal et social (à partir de 35 euros/heure avec les différentes possibilités déjà communiquées aux administrateurs (tenue complète de la compta, clôture de fin d'exercice, préparation des AG, dépôt des comptes, registre UBO, aide à l'établissement de dossier de subsides, gestion des salaires, conseil fiscal et comptable, fiche 281.50) Décision sera ensuite prise avec le trésorier. E. Davaux rappelle qu'il importe de distinguer trésorerie et comptabilité et que la fédération possédait, par le passé, une comptable rémunérée à temps plein.

Cellule Rencontres

Demande de dérogations.

- Club O.T.T. : salle d'école avec un plafond trop bas.

Vu qu'une dérogation avait été accordée exceptionnellement pour la saison 2021-2022 et qu'il avait bien été précisé qu'elle ne serait pas renouvelée, le C.A refuse cette demande.

Résultat des votes : 5 NON

- Club de Jemeppe-sur-Sambre : demande remise à une prochaine réunion car nécessité d'obtenir des infos complémentaires.

Répartition des équipes dans les séries de Volley Belgium.

Cette composition des séries s'est faite sans concertation avec les responsables de la FVWB.

Griefs rapportés : mauvaise répartition de nos équipes et aucune mixité dans les séries.

D. Vanleeuw donne des précisions sur la façon dont cela s'est fait, sans consultation en mettant les responsables devant le fait accompli.

Vu que cette saison est lancée et qu'il est trop tard pour faire des modifications, le C.A décide de faire dès octobre des propositions pour la répartition des séries de VB pour la prochaine saison afin de les présenter pour approbation à une des réunions de V.B.

Même principe pour la modification des statuts et ROI de V.B. Les remarques et modifications seront envoyées à E. Davaux qui centralisera ces renseignements pour le 5 septembre au plus tard.

Type de ballon utilisé pour la catégorie U11.

Dans notre ROI (Art 425), le ballon autorisé est le 5 Léger alors que pour Volley Vlaanderen, le ballon renseigné est le 5 Adulte.

Cela nous a posé problème lors des finales Nationales ainsi que la manière de jouer dans cette catégorie.

Il est demandé à notre DT de prendre contact avec le DT de Volley Vlaanderen afin d'établir un texte en vue des finales nationales 2023.

Le CA communiquera le souci actuel aux différentes entités afin de leur proposer de disputer les compétitions U11 avec le même ballon qu'aux finales nationales. Une modification de notre ROI est à effectuer en vue de la prochaine AG.

Cellule Arbitrage.

C. Didembourg donne des informations sur la réunion prévue par la CNA le vendredi 2 septembre. Cela permettra de communiquer la même info aux arbitres et coachs. Il se charge de réceptionner la News Letters donnant les informations pratiques pour l'inscription à cette réunion.

Divers

- ✚ Il est demandé aux administrateurs FVWB à Volley Belgium de demander, lors de la prochaine réunion de Volley Belgium le nombre d'équipes prévues dans les séries Dames pour la saison 2023-2024 afin de pouvoir en tenir compte dans notre règlement complémentaire, communication sera ensuite faite à notre CA.

✚ **Approbation P.V.**

Le P.V du 18 mai 2022 est approuvé sans remarque.

✚ **Information sur le dossier « VANDERHEYDEN ».**

Le jugement en 1^{ère} instance a été favorable pour la FVWB mais la partie adverse va en appel de ce jugement.

Le C.A mandate Maître DE BIE pour la poursuite de notre défense dans ce dossier et accepte la demande de provision faite par cette dernière.

Renseignement sera pris pour savoir si une assurance de défense en justice n'interviendrait pas dans un tel dossier. E. Davaux demande si la fédération possède une défense en justice. La réponse semble négative. Il est dès lors urgent que la fédération en souscrive une.

Modification du ROI du BWBC pour l'utilisation de la carte de coach.

Le C.A prend connaissance de l'information tout en faisant remarquer que cette proposition n'est pas en adéquation avec le ROI de la FVWB et qu'à terme cette attitude prise par une AOC pourrait nous causer préjudice au niveau de l'Adeps. A suivre la décision prise par l'AG extraordinaire prévue dans les prochains jours dans cette AOC.

Projet pour une « série jeunes » faite par Michel LOPPE.

Prévoir une réunion avec le D.T et le responsable de la cellule technique pour voir la faisabilité et la mise en place de ce projet.

Fixation des prochaines dates de réunion.

24 août – 14 septembre – 19 octobre – 9 novembre – 14 décembre - AG le 17-12-2022

Différentes désignations.

Suite aux renseignements reçus de l'AISF, il faut procéder à un vote au sein du C.A pour élire **le 1er vice-président.**

Résultat du dépouillement des bulletins de vote : D. VAN BEVER 6 OUI.
--

Ce dernier est donc élu comme 1^{er} vice-président de la FVWB.

- Election d'un **responsable de cellule pour la commission rencontre et communication.**

Candidatures reçues : M. LOPPE (rencontres) - B. VALENTIN (communication)

Résultat du dépouillement des bulletins de vote : M. LOPPE 5 OUI 1 Abstention
--

B. VALENTIN 5 OUI 1 abstention

M. Loppe et B. Valentin sont donc élus comme responsable de leur cellule respective.

Fin de la séance à 22h 30

HABETS AM

Secrétaire FVWB